

HUMAN RIGHTS WATCH

142 rue Montmartre
75002 Paris
France

Tel : +33 (0)1 43 59 55 35

Email : paris@hrw.org

Web : www.hrw.org/fr/paris

BUREAU FRANCE

Jean-Marie Fardeau, *Directeur*

Valérie Lombard, *Directrice du
Développement*

Anna Chaplin, *Coordinatrice
Administrative*

Maria Fiorio, *Collaboratrice
Développement*

COMITÉ FRANCE

Jean-Louis Servan-Schreiber,
Président

COMITÉ D'HONNEUR
Robert Badinter, *Président*
Claude Bébéar
Mireille Delmas Marty
Françoise Gaspard
Christine Ockrent
David de Rothschild
Jean-Christophe Rufin
Anne Sinclair
Abderrahmane Sissako

COMITÉ

Tahar Ben Jelloun
Constance Borde
William Bourdon
Gérard Bremond
Catherine Clément
Miranda Dunbar
Mercedes Erra
Costa Gavras
Valérie Lafarge Sarkozy
Jacques Manardo
Danièle Marcovici
Christopher Mesnooh
Virginie Morgon
Olfa Rambourg
Marie-Laure Sauty de Chalon
Pascaline Servan-Schreiber
Inge van Verschuer
Catherine Zennström

M. François Hollande

Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, 15 juillet 2014

**Objet : Visite officielle en Côte d'Ivoire /
Préoccupations concernant la justice à sens unique et le manque de
soutien à la Cellule Spéciale d'Enquête**

Monsieur le Président,

La visite officielle que vous allez effectuer en Côte d'Ivoire les 16 et 17 juillet 2014 devrait être l'occasion pour vous d'aborder la question préoccupante de la justice à sens unique et l'impunité dont bénéficient des personnes qui soutenaient le président Ouattara durant la crise post-électorale de 2010-2011.

Ce régime d'impunité menace la durabilité du redressement du pays en transmettant un message selon lequel la violence politique est tolérée. Cela compromet la réconciliation dans le pays et perpétue l'héritage des clivages politiques et ethniques. Instaurer une justice impartiale est crucial pour faire progresser l'Etat de droit et la confiance en les institutions étatiques extrêmement faibles en Côte d'Ivoire.

Si Human Rights Watch accueille avec satisfaction les promesses du président Alassane Ouattara pour garantir une justice impartiale pour les crimes commis durant la crise postélectorale de 2010-2011, il convient de rappeler la nécessité de transformer rapidement ces promesses en actes.

Il est vrai que le président ivoirien a donné un signe positif pour la justice en renouvelant et en renforçant très récemment le mandat de la Cellule spéciale d'enquête, créée en juin 2011 et chargée de traiter les crimes commis durant la crise postélectorale. Human Rights Watch salue également la ratification de Statut de Rome régissant la Cour pénale internationale et le rejet d'une amnistie générale pour les crimes de la période postélectorale.

Cependant, les progrès en termes de lutte contre l'impunité dans le camp des partisans du président Ouattara sont très limités.

En effet, depuis la fin de la crise, plus de 150 dirigeants civils et militaires pro-Gbagbo ont été inculpés et neuf membres des forces armées de Gbagbo ont été condamnés devant un tribunal militaire pour crimes de sang. Les autorités ivoiriennes ont coopéré avec la CPI pour assurer le transfèrement à La Haye de l'ancien président Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Malheureusement, les crimes commis par les forces pro-Ouattara n'ont pas reçu la même attention : aucun membre des Forces républicaines n'a été inculpé pour des exactions commises durant la même période.

Pourtant, tant les forces pro-Gbagbo que les forces pro-Ouattara ont commis des crimes durant cette crise postélectorale qui a fait au moins trois mille victimes. Un certain nombre de personnes mises en détention ont été cependant remises en liberté provisoire, suscitant l'inquiétude de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, selon lequel de telles remises en liberté ne devraient pas équivaloir à une [amnistie de facto](#). Human Rights Watch a rassemblé les informations à sa disposition dans un rapport publié fin 2011 et intitulé « Ils les ont tués comme si de rien n'était : le besoin de justice pour les crimes post-électoraux en Côte d'Ivoire ».

Ces exactions, qui ont été aussi examinées par la commission nationale d'enquête ivoirienne, doivent faire l'objet de poursuites et de sanctions. Les partisans de l'actuel président responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être poursuivis. Les militaires soupçonnés de tels abus devraient également être suspendus de leurs fonctions en attendant que la justice se prononce.

Cette justice à sens unique est d'autant plus préoccupante qu'elle se dissimule derrière des déclarations de bonnes intentions et des institutions qui ne remplissent pas la mission pour laquelle on les a créées, à savoir rendre la justice de manière impartiale.

C'est le cas de la Cellule spéciale d'enquête, dont la création a suscité un vif espoir pour les victimes de la crise et pour la communauté internationale, mais qui souffre d'un manque de soutien de la part des autorités gouvernementales et qui a été confrontée à d'autres blocages qui limitent son important travail. Par exemple, les allégations de crimes de guerre ou des crimes contre l'Humanité sont des cas sensibles qui laissent souvent les témoins, les juges et les procureurs vulnérables face aux menaces et intimidations. Pourtant, il n'existe toujours pas en Côte d'Ivoire de système efficace de protection pour ces témoins ou pour le personnel de justice, ce qui rend d'autant plus difficile pour la Cellule de remplir avec succès les missions qui lui sont assignées.


Lors de votre visite officielle en Côte d'Ivoire, nous vous encourageons à exprimer clairement les préoccupations de la France et à appeler instamment les autorités ivoiriennes à :

- Mettre fin à la justice à sens unique et garantir de manière équitable et sérieuse l'ouverture d'enquêtes à l'encontre des anciens chefs de guerre des Forces Républicaines de Ouattara
- Renforcer la Cellule spéciale d'enquête
- Assurer une protection effective des témoins et du personnel de justice impliqués dans des cas sensibles
- Prendre des mesures efficaces contre la torture et les mauvais traitements
- Fournir réparation aux victimes de la crise postélectorale de 2010-2011.

Nous espérons que nos recommandations seront prises en considération.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer cette situation de manière plus détaillée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Marie Fardeau
Directeur France

Copie :

M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international
Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie
Mme Hélène Le Gal, conseillère Afrique, Présidence de la République
M. Thomas Melonio, conseiller technique Afrique, Présidence de la République